

# la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE  
15 SEPTEMBRE 2018 / N°381

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

Les rencontres  
de l'  
**U2P**  
Forum des entreprises de proximité

**JEUDI 27 SEPTEMBRE**  
MAISON DE LA MUTUALITÉ

Les temps forts 2017-2018

Intervention de Muriel Pénicaud,  
ministre du Travail

Croissance, droit du travail,  
apprentissage et formation,  
Europe... 4 ateliers-débats pour  
faire émerger des solutions en  
faveur de l'économie de proximité

Objectif JO 2024

Clôture par le Président et les  
Vice-Présidents de l'U2P

Inscription et détails sur  
[rencontres-u2p.fr](http://rencontres-u2p.fr)



## AGENDA SOCIAL : LES PRIORITÉS MISES EN AVANT PAR L'U2P

Le 30 août dernier, avec les vice-présidents de l'U2P, nous avons été reçus par le Premier ministre, la ministre du Travail ainsi que la ministre des Solidarités et de la Santé. Nous leur avons fait part des positions de l'U2P sur les principaux sujets à l'ordre du jour de cette rencontre.

S'agissant du régime de l'assurance-chômage, pour lequel l'exécutif a invité les partenaires sociaux à reprendre le chemin de la négociation, nous avons rappelé l'absolue nécessité de trouver les voies qui permettront de relancer la création d'emploi et de réduire les difficultés de recrutement. Celles-ci se traduisent en effet par de véritables pénuries de main d'œuvre qui fragilisent le développement de nombreux secteurs. Par ailleurs, concernant la demande du gouvernement de limiter le recours aux contrats de travail de courte durée, l'U2P considère qu'il appartient aux branches professionnelles de mener ce travail et que toute solution imposée d'en haut serait contre-productive, d'autant plus que les contrats courts utilisés dans les entreprises de proximité répondent à de réels besoins.

En matière de santé au travail, nous avons accueilli favorablement le rapport Lecocq. Aujourd'hui, les employeurs sont perdus dans les méandres du système et il faut inventer un dispositif qui soit beaucoup plus compréhensible, c'est-à-dire beaucoup plus simple. Une plus grande articulation est souhaitable entre médecine du travail et médecine de ville, seules les pathologies directement liées à l'exercice profes-



sionnel méritant d'être confiées à la médecine du travail.

L'U2P est par ailleurs favorable à un regroupement à terme des différents organismes de santé au travail afin de rationaliser le système, à la condition néanmoins que les spécificités liées à certaines professions, par exemple le bâtiment, conservent leur autonomie de gestion.

Suite en page 3 ●●●

**P. 2** VERS UN OPCO DE  
L'ARTISANAT ET DES SERVICES  
DE PROXIMITÉ  
**P. 3** MAINTIEN DU PRÉLÈVE-  
MENT À LA SOURCE : UNE  
TRÈS MAUVAISE DÉCISION  
**P. 4** AGENDA / BRÈVES

# RAPPORT MARX-BAGORSKI

## L'U2P SALUE L'INVITATION À CRÉER UN OPCO DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Dans leur rapport remis le 6 septembre, Jean-Marie Marx et René Bagorski ont fait état de leurs propositions relatives à la création des opérateurs de compétences – OPCO – d'ici au 31 décembre 2018 telle que prévue par la loi du 1<sup>er</sup> août 2018.

Parmi les préconisations du rapport figure la création d'un opérateur de compétences dédié aux métiers de l'artisanat et des services de proximité incluant les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité, des professions libérales, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme.

L'U2P se félicite d'autant plus de cette proposition qu'elle a engagé depuis plusieurs mois une négociation avec les organisations syndicales de salariés visant à étendre l'actuel OPCA des professions libérales aux autres professions relevant de l'U2P et à anticiper la transformation de cet OPCA en OPCO. Ce nouvel opérateur vise à doter les entreprises de proximité d'un outil sans précédent pour favoriser le développement de l'apprentissage, de la formation



Le rapport préconise la création d'un OPCO des entreprises de proximité.

et des compétences des salariés en vue d'accélérer la croissance de ces secteurs. Sachant que les entreprises de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales forment aujourd'hui plus de la moitié des apprentis du pays, l'enjeu est primordial pour la situation de l'emploi et pour l'économie française dans son ensemble.

L'U2P salue ainsi la cohérence des choix opérés dans le rapport en prenant pleinement en considération les spécificités

des plus petites entreprises qui ont en commun un rôle crucial dans le dynamisme de nos territoires, la promotion de savoir-faire d'excellence mais aussi des perspectives de croissance et d'emplois pérennes.

**« Un OPCO de l'économie de proximité constituerait un levier d'action inégalé pour préparer et promouvoir des compétences dont notre économie a cruellement besoin aujourd'hui. »**

Alain Griset

Alain Griset, président de l'U2P, a indiqué qu'il « *saluait ce rapport qui donne toute sa place aux chefs d'entreprise et aux salariés de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, qui ont la formation et la transmission des savoirs dans leur ADN. Un OPCO de l'économie de proximité constituerait un levier d'action inégalé pour préparer et promouvoir des compétences dont notre économie a cruellement besoin aujourd'hui.* »

Et de conclure : « *C'est également une preuve que le travail et le dialogue que nous menons depuis plusieurs mois avec les organisations syndicales de salariés est plus pertinent que jamais !* » ■

## Restructuration des branches

Parallèlement au travail de réorganisation des OPCA en OPCO, l'U2P a initié voilà plusieurs mois un dialogue avec ses organisations membres, les organisations syndicales de salariés et plus largement toutes les branches professionnelles intéressées par l'économie de proximité afin de préparer leur restructuration. Au nombre de 700, l'objectif est en effet de les réduire à 200, notamment parce que de nombreuses branches couvrent aujourd'hui un trop petit nombre de salariés ou n'ont pas négocié d'accords

depuis plusieurs années. Sont ainsi visées les 374 branches de moins de 5 000 salariés, celles dont le champ d'application est local ou régional, ainsi que les branches inactives.

Dans le prolongement de ces discussions, l'U2P a organisé une réunion d'information à laquelle ont participé le directeur de cabinet de la ministre du Travail et des représentants de la Direction Générale du Travail. L'objectif était de permettre aux représentants de l'U2P, des branches professionnelles et des organisations membres de l'U2P, de recueillir l'expertise technique et les préconisations du gouvernement comme de l'administration. ■

# PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : UNE TRÈS MAUVAISE DÉCISION QUI NE PREND PAS EN COMPTE LES CONTRAINTES DES ENTREPRISES

La décision du gouvernement de maintenir la collecte de l'impôt par les entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est une très mauvaise nouvelle, en particulier pour les entreprises de l'artisanat, du commerce et des professions libérales qui vont subir un surcroît inacceptable de charge administrative et financière.

Dès l'origine le projet de prélèvement à la source a été mené sans concertation avec les représentants des entreprises quant aux autres moyens de rendre l'impôt contemporain du revenu, ce que l'U2P dénonce avec force. Le Premier ministre a même omis de parler des entreprises dans sa déclaration confirmant le prélèvement à la source.

Des solutions alternatives permettant de collecter l'impôt au moment de la perception des revenus auraient

dues être privilégiées, à commencer par la mensualisation généralisée par un prélèvement direct sur les comptes bancaires.

Ajoutons que la possibilité pour les entreprises de moins de 20 salariés de confier aux Urssaf le soin de collecter l'impôt des salariés via le TESE (Titre emploi service entreprise) ne répond pas à la problématique de l'immense majorité des entreprises de cette taille qui continueront nécessairement à produire leurs fiches de paie. L'U2P maintient son opposition totale à la collecte de l'impôt sur le revenu par les entreprises, dispositif qui va compliquer la vie des entreprises et créer des tensions inutiles découlant du nouveau montant du revenu net d'impôt et des informations relatives au taux d'imposition. ■



La mise en place du prélèvement à la source a été confirmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

---

« NOUS ALLONS CONSULTER LES REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ AFIN DE DÉFINIR L'ATTITUDE À ADOPTER FACE À CETTE CONFIRMATION DU TRANSFERT AUX ENTREPRISES DE LA CHARGE DE LA COLLECTE DE L'IMPÔT SANS AUCUNE COMPENSATION FINANCIÈRE. »

**ALAIN GRISET,  
PRÉSIDENT DE L'U2P**

---



•• Suite de la page 1. À l'issue de ces réunions bilatérales, le gouvernement a élaboré un programme de travail destiné à « poursuivre la rénovation de notre modèle social ».

**« Je veillerai à ce que la négociation porte sur tous les aspects qui nous paraissent essentiels, y compris s'il faut pour cela outrepasser le cadre fixé par le gouvernement »**

Sept chantiers majeurs ont été identifiés : l'assurance chômage, les conditions de travail, les arrêts de travail, le système de retraite, la lutte contre la pauvreté, le système de santé et enfin la prise en charge des personnes âgées. Les trois premiers devraient être conduits avec une méthode spécifique « au sein de laquelle la négociation interprofessionnelle devrait

avoir toute sa place », selon le gouvernement.

Le calendrier a d'ailleurs été précisé concernant l'assurance chômage : nous assisterons à trois réunions avec la ministre du Travail d'ici la fin du mois de septembre. Muriel Pénicaud engagera ensuite une concertation sur le document de cadrage, qui doit préciser les objectifs généraux de la négociation : lutte contre la précarité, incitation au retour à l'emploi, désendettement.

La négociation de la convention d'assurance chômage s'ouvrira alors et pourra se tenir pour une période maximale de 4 mois. Je veillerai cependant à ce que les discussions et la négociation portent sur tous les aspects qui nous paraissent essentiels, y compris s'il faut pour cela outrepasser le cadre fixé par le gouvernement. ■

**Alain Griset**

## AGENDA

### 11 septembre

Entretien du président, du secrétaire général et du vice-président de l'U2P en charge des affaires sociales, des relations du travail et de la parité, Patrick Liébus, avec Muriel Pénicaut, ministre du Travail, pour évoquer l'agenda social.

### 13 septembre

Déplacement du président de l'U2P en Bretagne à l'invitation de l'U2P de région.

### 19 septembre

Audition du président de l'U2P à l'Assemblée nationale par les députés Raphaël Gérard, Philippe Huppé et Gilles Le Gendre, dans le cadre de la mission sur la préservation et la revalorisation des métiers d'art et du patrimoine vivant.

### 20 septembre

Réunion du Conseil national de l'U2P.

Participation du président de l'U2P aux « Journées parlementaires » des députés UDI et Agir.

### 27 septembre

« Rencontres de l'U2P – Forum des entreprises de proximité » à la Maison de la Mutualité, à Paris.

## BRÈVES

**Une histoire de talents.** Grâce au soutien d'EDF Entreprises qui est désormais Partenaire Majeur de WorldSkills France pour les 45<sup>e</sup> Olympiades des Métiers, un programme TV court a pu voir le jour. Intitulée « Une histoire de talents », l'émission donne la parole à 21 membres de l'équipe de France des Métiers 2017 et à 9 experts métiers qui partagent leur témoignage sur la compétition. Le programme est diffusé sur France 2 et France 3 depuis le 3 septembre et jusqu'à la fin de l'année.

**Inquiétude chez les artisans et commerçants retraités.** Dans un communiqué publié le 28 août dernier, la FENARAC (Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat et du Commerce de proximité) a fait part de son opposition à l'annonce du gouvernement de limiter la revalorisation des retraites à 0,3 %. Elle met notamment en avant le niveau bien plus élevé de l'inflation (1,6 %), et la hausse de la CSG (1,7 %) pour souligner la perte de pouvoir d'achat que cette décision va entraîner auprès des retraités.

**L'apprentissage artisanal séduit de plus en plus de bacheliers.** L'édition 2018 du baromètre ISM-MAAF de l'artisanat évalue, pour la troisième année consécutive, l'implication des entreprises artisanales dans la formation des apprentis. Elle met notamment en exergue une hausse du nombre d'apprentis bacheliers ou issus de l'enseignement supérieur. Après une forte baisse de 2012 à 2015 (-13 %), les inscriptions en première année ont connu un sursaut l'an passé avec une reprise de +2 %. Sur un total de 412 280 apprentis scolarisés en France, les entreprises artisanales en ont formé et employé 144 270 (35 % de l'ensemble des apprentis comptabilisés au plan national, une proportion qui passe à

49 % si l'on inclut les apprentis formés par l'ensemble des entreprises relevant de l'U2P). L'artisanat conforte, encore une fois, sa place de premier employeur d'apprentis en France.

**Du répit pour les taux réduits.** Le ministre de l'Économie avait affirmé cet été qu'il ne toucherait pas aux taux réduits de TVA dans le bâtiment, ce qu'a confirmé par écrit le Premier ministre dans une lettre adressée à Guillaume Garot, député de la Mayenne. Édouard Philippe y indique notamment que « le gouvernement n'envisage pas de proposer, dans le projet de loi de finances pour 2019, un relèvement de TVA pour les travaux de rénovation énergétique ». Une victoire pour les artisans du bâtiment.

**Les kinésithérapeutes mobilisés.** En vue des prochaines annonces du président de la République sur la politique santé, le 18 septembre prochain, plusieurs organisations dont le SNMKR (Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs) et la FFMKR (Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes), toutes deux membres de l'UNAPL, ont formulé des revendications pour défendre la profession. Parmi elles figurent la possibilité de consulter directement un masseur kinésithérapeute sans prescription médicale préalable, ou encore la création d'une filière universitaire spécifique. Ils s'opposent par ailleurs à l'accès partiel, qui permet de réaliser une partie des actes de la profession en l'absence de tout diplôme de masseur kinésithérapeute.

**Consultation U2P.** Un an après l'adoption des ordonnances Travail, estimez-vous qu'elles ont eu un impact positif sur votre activité ou qu'elles en auront un à l'avenir ? C'est la question posée par l'U2P sur son site Internet. Donnez votre avis en répondant dès à présent à l'adresse : [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr). ■